

LECTIO DIVINA AVEC LE PÈRE LAGRANGE



Joseph assume la paternité légale de Jésus (7)

Mt 1. ¹⁸ Or, la génération de Jésus Christ était telle :

Sa Mère Marie ayant été fiancée à Joseph, avant qu'ils eussent habité ensemble, elle se trouva enceinte par la vertu de l'Esprit Saint. ¹⁹ Joseph, son mari, étant juste et ne voulant pas l'exposer au décri public, forma le dessein de la répudier secrètement. ²⁰ Comme il était dans cette pensée, voici qu'un ange du Seigneur lui apparut en songe, disant : « Joseph, fils de David, ne crains pas de prendre chez toi Marie, ta femme, car ce qui est conçu en elle est l'ouvrage de l'Esprit Saint. ²¹ Elle enfantera un fils. Et tu lui donneras le nom de Jésus, car il sauvera son peuple de leurs péchés. »

²² Or, tout cela arriva pour que fût accompli ce que le Seigneur avait prononcé par le prophète qui avait dit :

²³ Voici que la Vierge concevra et enfantera un fils, et on lui donnera le nom d'Emmanuel, ce qui veut dire « Dieu avec nous ».

²⁴ Réveillé de son sommeil, Joseph fit ce que l'ange du Seigneur lui avait commandé. Et il prit avec lui sa femme ; ^{25a} et il ne la connaissait pas jusqu'au jour où elle enfanta un fils (^{25b}, § 9).

Marie était revenue à Nazareth. Quand elle arriva dans la grande plaine d'Esdrélon et aperçut le petit village sur le haut de la montagne, nul doute que sa pensée ne se soit portée vers Joseph son fiancé. Il ne semble pas qu'elle lui ait fait confidence de son état. Elle comptait sur sa réserve, même sur sa confiance ; elle comptait surtout sur Dieu qui saurait conduire toutes choses. Rompre avec Joseph eût été s'exposer à des bruits infamants, et d'ailleurs elle n'en avait pas le droit, selon la coutume israélite. Pour nous le mariage est un sacrement qui noue à un moment donné des liens indissolubles. Jusqu'à ce moment le mari n'a aucun droit, les fiançailles peuvent être rompues des deux parts.

Chez les Juifs la jeune fille accordée par son père à un homme était désormais sous sa loi. Il ne dépendait plus que de lui de donner au mariage tout son caractère en l'amenant sous son toit. Même il pouvait en prendre possession chez son beau-père, pourvu que ce fût d'une façon officielle. Dans l'intervalle la fiancée coupable avec un autre eût commis un véritable adultère. La Loi permettait au fiancé de la dénoncer, et la peine normale était la mort¹. Il n'y était pas strictement obligé, mais son silence pouvait passer pour une connivence honteuse.

Or le jour vint où Joseph s'aperçut que son accordée était enceinte. Qu'un premier mouvement de surprise et d'indignation se soit élevé dans son cœur, c'eût été bien naturel, mais il ne s'y arrêta pas. Il résolut même de ne pas la livrer au décri public en la dénonçant, et, d'après le texte qui nous fait connaître cette histoire, non pas par

¹ Deutéronome 22, 23 s.

indulgence, mais « parce qu'il était juste ». Le juste ne condamne pas sans avoir une preuve décisive de culpabilité. Joseph ne l'avait pas. On dira que toutes les apparences étaient contre Marie. Sans doute. Mais Joseph devait tenir compte aussi de sa vertu, de sa sérénité, de l'évidente innocence d'une si pure créature, de son propre amour qui ne pouvait s'être trompé. Combien de fois n'a-t-on pas eu recours à l'inconnu, à l'invraisemblable, pour résister à l'opinion publique ameutée, en faveur d'une personne aimée d'un amour sûr de lui ! Si Joseph n'avait pas cru à la possibilité d'un fait miraculeux, il est peu probable qu'il ait été docile à l'avertissement d'un songe.

Dans cette anxiété le parti le plus prudent lui parut être de rendre à Marie sa liberté, avec une telle discrétion que personne ne pût la soupçonner d'une faute².

Avant qu'il fût tout à fait décidé, un ange du Seigneur lui apparut en songe. Il l'interpella comme Fils de David, insinuant déjà par là qu'il s'agissait du Messie dont il devait paraître le père, afin de lui transmettre, par le fait du mariage, les droits de la maison de David. L'ange ajoutait : « Ne crains pas de prendre chez toi Marie ta femme », c'est-à-dire de donner à tes fiançailles la sanction légale définitive : « car ce qui est conçu en elle est un ouvrage de l'Esprit Saint ».

C'est ainsi que saint Matthieu, le premier évangéliste, disait d'un mot ce que nous avons vu exposé plus longuement par saint Luc³. Lui aussi exprime à sa façon la bonne nouvelle, apportée non plus à Marie, mais à Joseph, dépositaire des promesses légales : Marie ta femme « enfantera un fils et tu lui donneras le nom de Jésus » – autre coïncidence sur ce nom du Sauveur – « car il sauvera son peuple de leurs péchés ». Comme Luc, Matthieu a conscience de l'élévation de ces âmes choisies. Tandis que les Apôtres seront si longtemps sans comprendre le vrai rôle du Messie, Joseph est averti comme Zacharie qu'il sera le Libérateur du péché. Puis, selon sa coutume, dont nous avons ici le premier exemple, l'évangéliste fait allusion à la prophétie de l'Emmanuel dans Isaïe, la plus claire sur l'enfant-Dieu : « Voici que la Vierge concevra et enfantera un fils, et on lui donnera le nom d'Emmanuel, c'est-à-dire Dieu avec nous. »

Prophétie claire, disons-nous quoique encore voilée, car ce voile est seulement l'ambiance des temps assyriens sous le roi Achaz. Or la prophétie domine les temps comme un avion des paysages : tout apparaît sur le même plan. Quand une fois l'événement a fait la lumière, les circonstances du passé s'enlèvent comme un brouillard aux rayons du soleil, et l'esprit est frappé de cette coïncidence des termes avec un fait si grandiose que personne n'aurait osé le concevoir. Les paroles d'Isaïe qui suivent, consacrées à l'Emmanuel, apportent dans les âmes une conviction très douce durant la nuit de Noël :

Car un enfant nous est né,
un Fils nous a été donné ;
Il a sur son épaule la souveraineté ;
et on lui donnera pour nom :
Merveilleux-Conseiller,
Dieu-fort,

² Ce n'est point là une explication pieuse, née du culte grandissant de Marie, c'est celle de saint Jérôme, celui des Pères anciens qui a le mieux connu l'Écriture : « Comment Joseph peut-il être appelé juste, alors qu'il cache le crime de sa femme ? Mais cela témoigne en faveur de Marie, que Joseph connaissant sa chasteté et étonné de ce qui était arrivé, cache par son silence un mystère dont il n'avait pas connaissance. » Les critiques qui ont cherché de tous côtés des histoires de générations virginales (parthénogénèses) devraient être les derniers à refuser d'admettre cette supposition dans l'esprit de Joseph.

³ Et cependant Luc n'a certainement pas amplifié le thème de Matthieu, car il raconte d'un tout autre point de vue l'évangile de l'enfance.

Père à jamais,
Prince de la paix ;
Pour agrandir la souveraineté,
et pour la paix sans fin,
Sur le trône de David
et dans son royaume ;
Pour l'affermir et le consolider,
Dans le droit et dans la justice,
Dès maintenant à jamais.
Le zèle de Iahvé des armées fera cela⁴

Cependant le nom de Jésus ne se trouve pas dans cette énumération. Le Nouveau Testament n'est pas une imitation qui dépende de l'Ancien. C'est lui qui est la réalité, dont l'autre n'est que la figure.

Réveillé de son sommeil, digne par sa confiance des confidences de Marie, Joseph prit sa femme chez lui, et, quand elle eut un fils, il lui donna son nom de Jésus.

C'est donc lui qui introduisit Jésus dans le monde comme descendant de David.

à suivre
La généalogie de Jésus (20)

In *L'Évangile de Jésus Christ* par le P. M.-J. Lagrange des frères Prêcheurs
avec la *synopse évangélique* traduite par le Père Lavergne, Lecoffre-Gabalda (1954).

© www.mj-lagrange.org

⁴ Isaïe 9, 6 s. Traduction Condamin.